

En ligne tous les mercredis

10 octobre 2012

LA VIE ECONOMIQUE

- [Traité européen : une « règle d'or » inscrite dans le marbre](#)
- [France croissance zéro](#)
- [La Banque de France confirme son estimation de recul de l'économie au 3^{ème} trimestre](#)
- [Le FMI revoit à la baisse ses prévisions de croissance pour la France](#)
- [Chômage partiel : le gouvernement rétablit l'autorisation préalable](#)
- [François Hollande défend à nouveau l'idée d'une taxe sur les transactions financières en Europe](#)
- [Les Français comptent sur leur épargne pour leur retraite](#)
- [Sylvia Pinel : « Nous n'avons pas l'intention de casser le régime des auto-entrepreneurs »](#)
- [Budget 2013 : la rigueur n'est pas « équitable » pour 54 % des Français](#)
- [Les allocations familiales ne seront revalorisées qu'en avril](#)
- [Les dividendes versés à l'Etat devraient repartir à la hausse](#)
- [La moitié des branches du privé ont un minimum inférieur au Smic](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

- [Dépassements d'honoraires : aucun contrôle à l'AP-HP](#)
- [Jean-François Bergman : « Les médecins prescrivent trop et souvent mal »](#)
- [Les niches fiscales coûteront 71 milliards d'euros à l'Etat en 2013](#)
- [Assurance-vie : la fiscalité inchangée](#)
- [Pierre Moscovici ne constate pas d'exil fiscal](#)
- [François Hollande donne un gage aux chefs d'entreprise](#)
- [Les œuvres d'art intégrées dans l'ISF ?](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Renault prévoit de réduire sa production en France](#)
- [Coca-Cola accuse la taxe soda de peser sur ses ventes](#)
- [EDF va recruter 6 000 personnes en CDI en 2013](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Les collectivités vont devoir payer leurs emprunts toxiques](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Pour Fillon, Montebourg prend « claque sur claque »](#)
- [Montebourg : « Si nous échouons... »](#)

TEXTES LEGISLATIFS ET

REGLEMENTAIRES/RAPPORTS DIVERS

- [Les avis du CESE : l'emploi des jeunes 2012-2016](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale. Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc. Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● **Traité européen : une « règle d'or » inscrite dans le marbre**

Un petit rappel sur le Traité européen, de son vrai nom « *Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance* » (TSCG) :

- **Son but** : Etablir un cadre précis pour « *maintenir des finances publiques saines et soutenables, et prévenir tout déficit public excessif* ».

- **La règle d'or** : L'article 3 du traité veut instaurer « *la règle d'équilibre budgétaire* » qui fixe à 0,5 % du PIB la limite autorisée de déficit structurel. Cependant, « *en cas de circonstances exceptionnelles* », les États ont la possibilité de « *s'écarter de l'objectif et ceux dont la dette publique est inférieure à 60 % du PIB sont autorisés à avoir un déficit structurel de 1 %* ».

- **La surveillance** : Un mécanisme de correction est déclenché automatiquement si « *des écarts importants sont constatés* » par rapport à l'objectif. [...] Selon le Traité : « *Ce mécanisme de correction respecte pleinement les prérogatives des Parlements nationaux* ».

- **Les sanctions** : Tout écart de la part d'un pays entraînera la mise en place, avec le conseil de l'Union européenne et à la Commission européenne, « *d'un programme de partenariat* » budgétaire et économique, comportant « *une description détaillée des réformes structurelles à établir et à mettre en œuvre pour assurer une correction effective et durable de son déficit excessif* ». Si besoin était, et après une mise en demeure, les pays concernés subiraient des sanctions financières. Le montant total des amendes ne peut cependant pas excéder le plafond de 0,5 % du PIB.

- **La coordination des politiques économiques** : Le traité prévoit également que les pays s'engagent à œuvrer conjointement à une politique économique « *qui favorise le bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire et qui promeut la croissance économique grâce au renforcement de la convergence et de la compétitivité* ». Est aussi prévue une amélioration de la gouvernance de la zone euro.

- **L'application au niveau national** : « *En France un projet de loi organique précise les modalités d'application de ces principes à la France. Il crée un Haut Conseil des finances publiques et prévoit un mécanisme de correction en cas d'écart par rapport aux objectifs de finances publiques. Le gouvernement continuera à présenter une loi de programmation triennale, dans laquelle figure l'objectif de réduction du déficit structurel* ».

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2012/10/02/20002-20121002ARTFIG00685-une-regle-d-or-inscrite-dans-le-marbre.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 02/10/2012, Marie Visot)

[Retour au sommaire](#)

● **France croissance zéro**

L'Insee a révisé à la baisse sa prévision de croissance pour 2012, tablant désormais sur une croissance de 0,2 % sur l'ensemble de l'année (au lieu de 0,4 % à la fin juin). Le gouvernement, quant à lui, entend atteindre 0,3 %.

- **Cédric Audenis**, chef du département de la conjoncture de l'Insee : « *L'économie française est à l'arrêt. Cela signifie que ce n'est pas en avant comme aux États-Unis, mais ce n'est pas non plus en arrière comme l'ensemble de la zone euro* ».

- **Les prévisions de l'Insee** : « *La France continuerait d'échapper à la récession. Le PIB continuerait de stagner aux troisième et quatrième trimestres (contre + 0,1 % puis + 0,2 % prévus en juin), ce qui porterait à cinq le nombre de trimestres consécutifs de croissance zéro, une situation totalement inédite depuis l'après-guerre* ». L'économie française devrait continuer à détruire des emplois (67 000 emplois marchands non agricoles en moins au 2^{ème} trimestre), même si « *l'emploi privé se comporte mieux que ce qu'on pourrait prévoir compte tenu de la situation économique* », comme l'indique **M. Audenis**. Sur le front du chômage, les prévisions sont tout aussi pessimistes : le taux de chômage devrait franchir la barre des 10 % de la population active en France métropolitaine (soit 9,7 % au 2^{ème} trimestre, 10 % au 3^{ème} puis 10,2 % en fin d'année (de 10,2 % à 10,4 %, puis 10,6 % en intégrant l'outre-mer). Le pouvoir d'achat des Français devrait lui aussi être malmené, en raison de la dégradation de l'emploi, de la flambée des prix énergétiques et des hausses cumulées d'impôts pour 2012, programmées aussi bien par l'ancienne majorité que par la nouvelle. En ce qui concerne l'investissement des entreprises, ce dernier devrait baisser de 0,4 % au 3^{ème}

trimestre et de 0,7 % au 4^{ème}. La raison ? La faiblesse des débouchés. Le taux de marge des entreprises, lui, devrait retomber à 27,9 % à la fin de l'année, « *un des niveaux les plus bas au cours des trente dernières années* ». Enfin, les exportations « *caleraient* » d'ici la fin 2012, dans un contexte international « *peu porteur* », avec une contraction des échanges mondiaux.

- **Jean-François Ouvrard**, chef de la division synthèse conjoncturelle de l'Insee : « *Le salut pourrait venir d'une solution à la crise de la zone euro : un apaisement durable des tensions sur les dettes espagnole et italienne serait de nature à permettre un redémarrage de l'activité, notamment de l'investissement* ».

[http://www.lepoint.fr/economie/france-croissance-zero-05-10-2012-1513588_28.php?xtor=EPR-6-\[Newsletter-Quotidienne\]-20121005](http://www.lepoint.fr/economie/france-croissance-zero-05-10-2012-1513588_28.php?xtor=EPR-6-[Newsletter-Quotidienne]-20121005)

(Source : www.lepoint.fr du 05/10/2012)

● **La Banque de France confirme son estimation de recul de l'économie au 3^{ème} trimestre**

Lundi 8 octobre 2012, la Banque de France (BDF) a confirmé son estimation d'un recul de 0,1 % du Produit intérieur brut (PIB) de la France au 3^{ème} trimestre. Si cela était, il s'agirait du 1^{er} trimestre de contraction de l'économie depuis la sortie de récession de l'Hexagone au printemps 2009.

[http://www.challenges.fr/economie/20121008.CHA1679/la-banque-de-france-confirme-son-estimation-de-recul-de-l-economie-au-3e-trimestre.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20121008](http://www.challenges.fr/economie/20121008.CHA1679/la-banque-de-france-confirme-son-estimation-de-recul-de-l-economie-au-3e-trimestre.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20121008)

(Source : www.challenges.fr du 08/10/2012)

● **Le FMI revoit à la baisse ses prévisions de croissance pour la France**

Pour le Fonds monétaire international (FMI), une possible aggravation de la crise économique dans la zone euro fait peser un risque sur la croissance française. D'après les perspectives économiques du FMI, en date du 08/10, le produit intérieur brut (PIB) de la France devrait progresser cette année de 0,1 %, contre 0,3 % attendu en juillet, et de 0,4 % l'année prochaine, deux fois moins que prévu cet été. Le FMI doute sérieusement de la capacité du pays à faire reculer le déficit public à 3 % du PIB fin 2013, et recommande à la France de mener une politique conduisant à une meilleure compétitivité du pays : « *Parmi les grandes économies de la zone euro, des politiques qui conduiraient à une demande intérieure plus élevée en Allemagne et à une compétitivité plus forte en France, en Italie et en Espagne seraient bénéfiques* ».

[http://www.lepoint.fr/economie/le-fmi-revoit-en-baisse-ses-previsions-de-croissance-pour-la-france-09-10-2012-1514789_28.php?xtor=EPR-6-\[Newsletter-Quotidienne\]-20121009](http://www.lepoint.fr/economie/le-fmi-revoit-en-baisse-ses-previsions-de-croissance-pour-la-france-09-10-2012-1514789_28.php?xtor=EPR-6-[Newsletter-Quotidienne]-20121009)

(Source : www.lepoint.fr du 09/10/2012)

[Retour au sommaire](#)

● **Chômage partiel : le gouvernement rétablit l'autorisation préalable**

Le ministère du travail a annoncé le 1^{er} octobre « *plusieurs mesures immédiates* » pour améliorer le système du chômage partiel, dont le rétablissement par décret de l'autorisation administrative préalable, supprimée en janvier et qui sera à nouveau en vigueur « *dans les prochains jours* ». Selon le ministère : « *[Elle] a été contreproductive [car elle a généré] de l'insécurité pour les entreprises, celles-ci redoutant en cas de contrôle a posteriori négatif de devoir rembourser les indemnités reçues pour compenser le salaire des salariés dont le contrat a été suspendu pour faire face à une baisse d'activité* ». A aussi été décidée « *la prolongation de quelques mois de l'abaissement à 2 mois de la durée minimale des conventions dites APLD (activité partielle de longue durée), expérimenté depuis le début d'année, au lieu de 3 mois lors du lancement en 2009 de ce nouveau dispositif. Celui-ci permet une indemnisation plus avantageuse des salariés grâce à l'intervention de l'Unédic* ».

[http://www.challenges.fr/emploi/20121002.CHA1453/chomage-partiel-le-gouvernement-retablit-l-autorisation-prealable.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20121002](http://www.challenges.fr/emploi/20121002.CHA1453/chomage-partiel-le-gouvernement-retablit-l-autorisation-prealable.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20121002)

(Sources : www.challenges.fr du 02/10/2012)

● François Hollande défend à nouveau l'idée d'une taxe sur les transactions financières en Europe

Alors qu'il recevait à l'Élysée le 1^{er} ministre finlandais Jyrki Katainen, le 2 octobre, François Hollande a plaidé pour l'idée d'une taxe sur les transactions financières au niveau européen. Pour être applicable, cette mesure doit recevoir l'approbation de 9 pays européens.

- **François Hollande** : « *La France et l'Allemagne ont adressé une lettre à la Commission pour une coopération renforcée permettant d'introduire cette taxe sur les transactions financières dès lors que neuf pays s'y seront déclarés favorables. Nous y sommes presque* ».

Paris et Berlin souhaitent que ce projet (qui s'inscrit dans le pacte de croissance approuvé en juin dernier) puisse être mis en place d'ici à décembre ; ils ont demandé aux pays intéressés de se manifester « *le plus tôt possible* » en écrivant à la Commission européenne. Le 5 octobre, ladite commission avait reçu des lettres de 6 pays : la France, l'Allemagne, la Belgique, l'Autriche, le Portugal et la Slovaquie.

[http://www.challenges.fr/economie/20121002.CHA1485/hollande-defend-a-nouveau-l-idee-d-une-taxe-sur-les-transactions-financieres.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20121003](http://www.challenges.fr/economie/20121002.CHA1485/hollande-defend-a-nouveau-l-idee-d-une-taxe-sur-les-transactions-financieres.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20121003)

http://www.ouest-france.fr/ofdernmin_-Taxe-sur-les-transactions-financieres.-Cinq-pays-europeens-prets-a-avancer_6346-2119759-fils-tous_fildMA.Htm

(Sources : www.challenges.fr du 03/02/2012, www.ouest-france.fr du 08/10/2012)

● Les Français comptent sur leur épargne pour leur retraite

Selon un sondage CSA réalisé pour le Conseil supérieur du notariat, 66 % des 18-24 ans pensent que leur épargne sera essentielle pour financer leurs vieux jours, contre 63 % pour les 25-34 ans et 57 % pour les 35-49 ans. Par contre, les 50-64 ans comptent sur leur retraite à 56 % (contre 32 % sur l'épargne), et les plus de 65 ans sont 69 % à faire de même (contre 20 % sur l'épargne). Ainsi donc, en moyenne, pour l'ensemble des Français, l'épargne dépasse d'une courte tête la retraite (45 % contre 41 %).

<http://www.lefigaro.fr/retraite/2012/10/02/05004-20121002ARTFIG00660-les-francais-comptent-sur-leur-epargne-pour-leur-retraite.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 02/10/2012, Jean-Bernard Litzer)

[Retour au sommaire](#)

● Sylvia Pinel : « Nous n'avons pas l'intention de casser le régime des auto-entrepreneurs »

Sylvia Pinel, ministre de l'Artisanat, du Commerce et du tourisme, fait le point sur le régime des auto-entrepreneurs, dans un entretien accordé au journal Les Echos.

- **Sylvia Pinel** : « *Le relèvement de leurs cotisations est une mesure de justice et d'équité qui vise à rapprocher les niveaux de prélèvement sociaux des différents régimes de protection sociale. Nous n'avons pas l'intention de casser le régime. Toutes les autres spécificités, et en premier lieu la simplification administrative, sont maintenues. Le taux de cotisation des auto-entrepreneurs restera proportionnel à leur chiffre d'affaires et non à leur rémunération et ils continueront à être exonérés de cotisation en l'absence de chiffre d'affaires alors que les travailleurs indépendants ont, eux, un forfait à honorer quel que soit leur chiffre d'affaires...* »

Concernant la mission « *d'inspection* » confiée à l'IGF et l'IGAS : « *Au cours de cette mission, tous les sujets vont être mis sur la table en toute transparence mais personne ne sera stigmatisé. Je suis la ministre des artisans, des commerçants et des auto-entrepreneurs. Cette mission fera des préconisations précises à la fin de l'année et c'est à partir de là que nous prendrons nos décisions* ». Mme Pinel précise également qu'une des pistes de travail pourrait être de limiter dans le temps le régime : « *C'est une des pistes de travail mais ce n'est pas la seule. Se pose aussi la question des contrôles pour mieux lutter contre la sous-déclaration de chiffre d'affaires ou le salariat déguisé. Mais la mission doit aussi faire des préconisations pour mieux aider les auto-entrepreneurs à se former ou à développer leur chiffre d'affaires. Ce statut doit être davantage protecteur pour les personnes concernées* ».

L'entretien aborde deux autres sujets importants :

- **Le RSI**, au sujet des bugs informatiques : « *S'il y a eu bugs, c'est parce que la fusion a été complètement improvisée par le précédent gouvernement. Il n'a mis en place aucun pare-feu* ».

pour éviter les problèmes. Aujourd'hui, certains ont été réglés mais il en reste encore beaucoup trop. Avec Marisol Touraine, nous allons lancer un audit afin d'évaluer précisément les points à traiter, comme le préconise la Cour des comptes ».

- **La TVA restauration** : « *[Le] bilan sera rendu public fin octobre sur la base des conclusions des quatre groupes de travail thématiques. [...] En contrepartie de la baisse du taux de TVA, qui coûte plus de 3 milliards d'euros par an aux finances publiques, les professionnels s'étaient engagés à respecter des objectifs précis. Si les objectifs n'ont pas été respectés, la question d'un relèvement du taux de TVA se posera ».*

<http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0202300151430-sylvia-pinel-nous-n-avons-pas-l-intention-de-casser-le-regime-des-autoentrepreneurs-367790.php>

(Source : www.lesechos.fr du 01/10/2012, Leïla de Comarmond & Frédéric Schaeffer)

● **Budget 2013 : la rigueur n'est pas « équitable » pour 54 % des Français**

Un sondage a été réalisé par BVA suite à l'exposé par le 1^{er} ministre du budget pour 2013, qui prévoit un effort de rigueur (un tiers en impôt sur les ménages, un tiers sur les entreprises, et un tiers de réduction des dépenses publiques). A la question « *Cette répartition en trois tiers vous paraît-elle équitable ?* », 54 % des Français interrogés ont répondu « non », 45 % ont répondu « oui » et 1 % « ne sait pas ».

- **Nb** : Le sondage a été réalisé auprès de 1 005 individus par BVA pour Avanquestsoftware, publié dans Challenges et sur BFMTV et BFMBusiness.

<http://www.leparisien.fr/economie/budget-2013-la-rigueur-n-est-pas-equitable-pour-54-des-francais-04-10-2012-2203185.php?xtor=EREC-109----1346501@1>

(Source : www.leparisien.fr du 04/10/2012)

● **Les allocations familiales ne seront revalorisées qu'en avril**

Le gouvernement Ayrault a décidé de maintenir le décalage du 1^{er} janvier au 1^{er} avril, pour la revalorisation des prestations familiales, décidé l'an dernier par le gouvernement Fillon.

- **Jean-Louis Deroussen**, le président (CFTC) de la Caisse nationale d'allocations familiales : « *Ces trois mois sont définitivement perdus, les prestations seront dorénavant relevées en avril tous les ans* ».

Les allocations familiales, aides à la garde d'enfants ou encore allocations de rentrée scolaire seront revalorisées en fonction de l'inflation. Ce qui, selon les estimations actuelles, pourrait représenter une augmentation de 1,75 % au 1^{er} avril, soit une hausse de 1,6 % en moyenne sur l'année. Les pensions retraite seront, elles aussi, revalorisées au 1^{er} avril, probablement « *de 2 %* ».

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2012/10/04/20002-20121004ARTFIG00438-les-allocations-familiales-ne-seront-revalorisees-qu-en-avril.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 04/10/2012)

[Retour au sommaire](#)

● **Les dividendes versés à l'Etat devraient repartir à la hausse**

Bercy table sur une hausse de 2,6 milliards en 2013 des dividendes versés par les entreprises dont l'Etat est actionnaire, et par la Banque de France et la Caisse des Dépôts. Cette hausse se décomposerait de la manière suivante : 1)- un relèvement de 1,2 milliard d'euros des dividendes en provenance des entreprises non financières (France Télécom, GDF Suez, EDF, SNCF, La Poste, etc.). 2)- 600 millions versés par la Caisse des Dépôts et Consignations. 3)- 600 millions versés par la Banque de France (« *soit 1,2 milliard en tout et un doublement à la clef* »). Ajoutons à cela quelque 370 millions de contribution de la Caisse des dépôts au titre de l'impôt sur les sociétés.

Au total, les dividendes versés à l'Etat actionnaire atteindraient 7 milliards d'euros en 2013, contre 4,4 milliards en 2012 et 7,9 milliards en 2011. Cependant « *d'autres évolutions vont s'avérer moins favorables en matière de recettes non fiscales* ». Ainsi de recettes exceptionnelles perçues en 2012, qui ne devraient pas se renouveler en 2013, comme les 1,3 milliard d'euros liés à l'attribution de fréquences hertziennes 4G, ou les 500 millions perçus au titre du « culot » d'émission des anciens billets libellés en francs (avec la fin définitive des possibilités de reprise). « *L'addition de ces effets conduit à une prévision*

globale de recettes non fiscales (avec les dividendes) de 14,7 milliards l'année prochaine, contre 14 milliards cette année ».

[http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0202301336720-les-dividendes-verses-a-l-etat-devraient-repartir-a-la-hausse-368533.php?xtor=EPR-1500-\[france\]-20121003-\[s=461370 n=2 c=201 \]-937960@1](http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0202301336720-les-dividendes-verses-a-l-etat-devraient-repartir-a-la-hausse-368533.php?xtor=EPR-1500-[france]-20121003-[s=461370 n=2 c=201]-937960@1)

(Source : www.lesechos.fr du 03/10/2012, Etienne Lefebvre)

● La moitié des branches du privé ont un minimum inférieur au Smic

Selon le ministère du Travail, au 1^{er} octobre 2012, 91 branches couvrant 6 millions de salariés ont un premier niveau de salaire inférieur au salaire minimum. « Les grilles n'étant pas automatiquement ajustées, le relèvement de 2 % du Smic au 1^{er} juillet a abouti à ce qu'une centaine de branches de plus de 5 000 salariés voient leur 'coefficient' (salaire en bas de grille) repasser sous le Smic ».

[http://www.challenges.fr/economie/20121008.CHA1698/les-minima-de-la-moitie-des-branches-du-prive-sont-inferieurs-au-smic.html#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20121008](http://www.challenges.fr/economie/20121008.CHA1698/les-minima-de-la-moitie-des-branches-du-prive-sont-inferieurs-au-smic.html#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20121008)

(Source : www.challenges.fr du 08/10/2012)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

● Dépassements d'honoraires : aucun contrôle à l'AP-HP

La commission centrale de l'activité libérale des hôpitaux de Paris, qui est chargée de vérifier que ces médecins respectent bien les règles en vigueur en matière de dépassements d'honoraires, a rendu un rapport, qui n'est autre qu'« un constat d'impuissance ». L'AP/HP (Assistance publique/Hôpitaux de Paris) se heurte à une rétention d'information de la part d'un grand nombre de médecins. Ainsi « seuls 24 % des services remplissent un planning, et tous ne comptabilisent pas l'activité libérale des médecins. Quant au respect du nombre d'actes, sept établissements (Béclère, Bichat, Robert-Debré, Saint-Antoine, Paul-Brousse, Beaujon, Bicêtre) n'ont tout simplement pas daigné répondre ». Quand réponses il y a, il ressort qu'un médecin sur dix dépasse les 50 % d'actes privés autorisés. « Enfin, dans 12 % des cas, les honoraires déclarés par les médecins à la Sécu ne concordent pas avec ceux communiqués aux commissions locales, sans explication aucune ». Selon **Noël Renaudin**, président de la commission centrale : « La fraude est sûrement limitée, mais elle est inadmissible ».

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2012/10/02/20002-20121002ARTFIG00468-depassements-d-honoraires-aucun-contrôle-a-l-ap-hp.php>

- Rapport 2010 de la Commission Centrale de l'Activité Libérale, Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (36 pages) :

http://www.lefigaro.fr/assets/pdf/Rapport2010_CCAL_APHP.pdf

(Sources : www.lefigaro.fr du 02/10/12, Marie Bartnik)

[Retour au sommaire](#)

● Jean-François Bergman : « Les médecins prescrivent trop et souvent mal »

Jean-François Bergman, vice-président de la commission d'autorisation de mise sur le marché à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé et chef de service à Lariboisière à Paris, a accordé un entretien au JDD. Il appelle à un « livre blanc du médicament », en réponse au livre de **Philippe Even** et **Bernard Debré** (« Guide des 4 000 médicaments utiles, inutiles ou dangereux » - cf. Le.Crible n°68) : « Notre point de départ, c'est le succès du pamphlet écrit par Philippe Even et Bernard Debré. Bien qu'excessif et approximatif, il s'appuie sur un constat juste : les médecins prescrivent trop de médicaments, les Français en consomment trop. [Nous voulons] répondre aux inquiétudes légitimes de la population mais aussi à celles des médecins qui ne trouvent pas toutes les réponses dans le Vidal ! Exiger des pouvoirs publics la publication d'un répertoire officiel, destiné à la fois aux médecins et aux patients, recensant les 600 à 1 000 médicaments vraiment utiles. Dans notre esprit, ce dictionnaire sera issu d'un travail collectif, nourri par des spécialistes de chaque pathologie qui auront déclaré leurs liens d'intérêt. Il permettra de faire le tri parmi les milliers de produits aujourd'hui sur le marché. [...] Il faut poursuivre le chantier de déremboursement des médicaments inutiles. Et réfléchir à un codage des diagnostics, seul outil vraiment pertinent pour savoir qui prescrit quoi et à qui. Pour l'instant, seuls les

traitements dispensés par les médecins de ville (codage des ordonnances) sont rentrés dans les ordinateurs de la Sécu. Si on pouvait croiser ces données de prescription avec les diagnostics comme cela se fait à l'hôpital, on aurait un moyen efficace de lutte contre les mauvaises prescriptions et la surconsommation. Ce serait bon pour la santé des Français comme pour les comptes de l'Assurance-maladie ».

<http://www.lejdd.fr/Societe/Sante/Actualite/Les-medecins-prescrivent-trop-et-souvent-mal-interview-565362>

(Source : www.lejdd.fr du 08/10/2102, Anne-Laure Barret – Le Jdd)

● Les niches fiscales coûteront 71 milliards d'euros à l'Etat en 2013

Les annexes du projet de budget du gouvernement recensent 433 niches fiscales « ayant un impact budgétaire en 2013 », contre 449 en 2012. Ces niches fiscales représenteront un manque à gagner de 70,8 milliards d'euros pour l'Etat, contre 70,9 milliards en 2012. Le document ne prend pas en compte les niches sociales, « c'est-à-dire les exonérations de cotisations ». Selon Bercy, « 17 dispositifs [représentent] à eux seuls 'plus de 50 % du coût total' des niches fiscales, soit 36,5 milliards ». Le plus coûteux ? Le taux réduit de TVA de 7% sur les travaux dans les logements, avec un manque à gagner de 5,3 milliards en 2013. Viennent ensuite le crédit d'impôt recherche (+ 0,5 milliard l'an prochain) et l'abattement de 10 % sur le montant des pensions et retraites (coût : 3,3 milliards d'euros chacun). « La TVA réduite dans la restauration coûtera, elle, 3,1 milliards en 2013, et la prime pour l'emploi en faveur des contribuables modestes 2,5 milliards. Les crédits et réduction d'impôt pour les employés à domicile feront perdre, à eux deux, 3,7 milliards d'euros à l'Etat ». Autres niches très coûteuses : les prêts à taux zéro (1,4 milliard), la réduction d'impôt au titre des dons (1,3 milliard). « La plupart des niches fiscales concernent l'impôt sur le revenu, dont les recettes sont ainsi amputées de plus de 34 milliards d'euros », note Challenges.

[http://www.challenges.fr/economie/20121002.CHA1483/les-niches-fiscales-couteront-71-milliards-d-euros-a-l-etat-en-2013.html#xtor=EPR-14-\[Quot\]10h30\]-20121003](http://www.challenges.fr/economie/20121002.CHA1483/les-niches-fiscales-couteront-71-milliards-d-euros-a-l-etat-en-2013.html#xtor=EPR-14-[Quot]10h30]-20121003)

(Source : www.challenges.fr du 03/02/2012)

● Assurance-vie : la fiscalité inchangée

Pierre Moscovici, ministre de l'Economie et des Finances, a assuré, le 02/10/2012, « que le gouvernement n'avait pas l'intention de durcir la fiscalité de l'assurance vie, sans exclure toutefois de favoriser un 'allongement' de la détention de ce produit phare de l'épargne ». **M. Moscovici** : « J'ai pu [...] dire [à la Fédération française des sociétés d'assurance], et je le dis ici [à la commission des Finances du Sénat], que nous n'avons pas l'intention de toucher à la fiscalité de l'assurance vie, si ce n'est dans un sens qui éventuellement serait de l'allonger davantage encore. Notre souci est que nos entreprises trouvent les financements longs dont elles ont besoin ».

- **Le Figaro** : « Selon les statistiques de la FFSA, l'encours des contrats d'assurance vie s'élevait à 1 371,5 milliards d'euros à fin août. L'assurance vie a représenté 55 % de l'épargne longue des ménages français en 2011 ».

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2012/10/02/97002-20121002FILWWW00711-assurance-vie-la-fiscalite-inchangee.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 02/10/2012)

● Pierre Moscovici ne constate pas d'exil fiscal

Pierre Moscovici ne constate « aucun indice d'exil fiscal massif aujourd'hui », après l'instauration d'une taxe à 75 % frappant les très hauts revenus : « Le débat autour de cette taxe est clos, [les intéressés ayant] fini par comprendre qu'ils devaient et pouvaient la payer ». Et d'ajouter que cette taxe est « temporaire » et qu'elle « prendra fin en 2014 ».

http://www.liberation.fr/economie/2012/10/03/moscovici-ne-constate-pas-d-exil-fiscal_850552

(Source : www.liberation.fr du 03/10/2012)

[Retour au sommaire](#)

● François Hollande donne un gage aux chefs d'entreprise

Le gouvernement a renoncé, jeudi 4/10, à son projet de taxer les plus-values tirées de la vente d'une entreprise, cédant ainsi aux pressions exercées depuis une semaine par le

patronat. Outre une partie des entrepreneurs, auto-intitulés « les pigeons », **Laurence Parisot**, présidente du Médef, est intervenue dans le débat : « *Les entrepreneurs sont effrayés par la situation économique et cet effroi est aggravé par des dispositifs prévus dans le budget 2013. [...] Pourquoi c'est un problème ? Parce que le capital c'est de l'argent qu'on met dans son entreprise, c'est une prise de risques. On n'a aucune certitude, il n'est pas du tout acquis qu'à la fin ou même au cours de la vie de l'entreprise, vous allez en percevoir des fruits* ». Réponse de **Pierre Moscovici**, ministre des Finances, le 4/10 : « *Ce que nous voulons taxer, ce n'est pas le risque, c'est la rente. Pour nous, le risque doit être récompensé* ».

<http://www.leparisien.fr/economie/hollande-donne-un-gage-aux-chefs-d-entreprise-05-10-2012-2206471.php?xtor=EREC-109----1346501@1>

(Source : www.leparisien.fr du 05/10/2012, Olivier Baccuzat)

● Les œuvres d'art intégrées dans l'ISF ?

Christian Eckert, rapporteur général du Budget à l'Assemblée nationale (PS), va proposer d'intégrer les œuvres d'art dans l'ISF : « *Je souhaite présenter un amendement intégrant les œuvres d'art dans l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune. Je proposerai que soient concernées les œuvres d'une valeur supérieure à 5 000 euros, en exemptant celles pour lesquelles il serait apporté une garantie de mise à disposition du public* ».

[http://www.challenges.fr/revue-de-presse/20121009.CHA1708/apres-les-pigeons-christian-eckert-propose-de-soumettre-les-oeuvres-d-art-a-l-isf.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20121009](http://www.challenges.fr/revue-de-presse/20121009.CHA1708/apres-les-pigeons-christian-eckert-propose-de-soumettre-les-oeuvres-d-art-a-l-isf.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20121009)

(Source : www.challenges.fr du 09/10/2012)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Renault prévoit de réduire sa production en France

Le 1^{er} octobre, **Carlos Ghosn**, PDG de Renault, a indiqué que le groupe n'avait « *pas de projet* » de fermeture de sites en France, précisant toutefois qu'il pourrait être amené à réduire sa production si la baisse de ses ventes se poursuivait dans le pays. **Carlos Ghosn**, sur Europe 1 : « *Si on a une année 2013 du même acabit que 2012 et que les perspectives 2014 ne sont pas meilleures, cela veut dire que nous devons nous adapter aux nouvelles conditions de marché. Ça veut dire réduire sa production par rapport à la demande* ». Les 9 premiers mois de l'année n'ont pas été bons, les ventes du groupe Renault (marques Renault et Dacia) ayant chuté de 19,8 %, la baisse atteignant même 33,4 % pour le seul mois de septembre. **Carlos Ghosn** : « *C'est un mauvais mois, nous l'avions anticipé (...) mais nous conservons 25 % de parts de marché en France* ».

[http://www.challenges.fr/industrie/20121002.CHA1452/renault-prevoit-de-reduire-sa-production-en-france.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20121002](http://www.challenges.fr/industrie/20121002.CHA1452/renault-prevoit-de-reduire-sa-production-en-france.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20121002)

(Source : www.challenges.fr du 02/10/2012)

● Coca-Cola accuse la taxe soda de peser sur ses ventes

Alors que Coca-Cola a connu 6 ans de croissance en France (2 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2011, soit + 7 % sur 1 an), le groupe voit ses ventes en volumes reculer depuis janvier (- 3 %). Suite à l'entrée en vigueur de la taxe soda, les prix ont augmenté chez Coca-Cola de 4 à 9 % en fonction des boissons. **Tristan Farabet**, patron de Coca-Cola Entreprise France : « *Ce sont des hausses de prix complètement déconnectées de celles des années précédentes. Nous vendons des produits populaires, consommés par trois Français sur quatre, qui doivent rester accessibles* ».

<http://www.lefigaro.fr/societes/2012/10/03/20005-20121003ARTFIG00316-coca-cola-accuse-la-taxe-soda-de-peser-sur-ses-ventes.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 03/10/2012, Keren Lentschner)

[Retour au sommaire](#)

● EDF va recruter 6 000 personnes en CDI en 2013

Jeudi 4/10, EDF a annoncé vouloir embaucher 6 000 contrats à durée indéterminée en France en 2013, « *dont plus de 1 700 ingénieurs-cadres* ». Si cette intention se concrétise, à fin 2013, 18 000 nouveaux salariés auront ainsi été recrutés par EDF. **Henri Proglio**, PDG : « *[Ces embauches représenteraient] 2 000 créations d'emplois. EDF doit faire face aux*

départs de nombre de ses collaborateurs, qui ont atteint l'âge de la retraite. Le tiers de l'effectif va devoir être remplacé dans les quatre ans qui viennent ».

- **Nb** : A fin 2011, EDF employait au total 156 168 personnes, dont 127 266 en France.

[http://www.challenges.fr/entreprise/20121004.CHA1629/edf-va-recruter-6-000-personnes-en-cdi-l-an-prochain.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20121004](http://www.challenges.fr/entreprise/20121004.CHA1629/edf-va-recruter-6-000-personnes-en-cdi-l-an-prochain.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20121004)

(Source : www.challenges.fr du 04/10/2012)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Les collectivités vont devoir payer leurs emprunts toxiques

Devant l'intention de certaines collectivités de ne pas payer la hausse d'intérêts dits « toxiques », **Anne-Marie Escoffier**, ministre déléguée chargée de la Décentralisation, a rappelé le 3/10 que les collectivités devraient payer les échéances des prêts contractés : « Les parties contractantes au contrat de prêt ne peuvent décider, ni d'un côté, ni de l'autre, de s'arranger avec la loi. Les banques doivent d'un côté respecter leurs obligations. Les collectivités doivent honorer leurs échéances de prêt sauf à avoir fait constater les manquements ou fautes ». **Mme Escoffier** a, en outre, précisé que le gouvernement était « mobilisé pour apporter des réponses aux collectivités et aux établissements publics, afin de permettre de solder leurs dettes structurées. [...] Toutes les pistes sont ouvertes, [avant d'évoquer la mise en place] d'un moratoire permettant de caper les taux pendant une période déterminée », c'est-à-dire de limiter leur variation.

[http://www.challenges.fr/france/20121003.CHA1504/les-collectivites-vont-devoir-payer-leurs-emprunts-toxiques.html#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20121003](http://www.challenges.fr/france/20121003.CHA1504/les-collectivites-vont-devoir-payer-leurs-emprunts-toxiques.html#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20121003)

(Source : www.challenges.fr du 26/09/2012)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

● Pour Fillon, Montebourg prend « claque sur claque »

Dans un entretien accordé à Nice-Matin, le 2/10/12, **François Fillon** critique **Arnaud Montebourg**, ministre du Redressement productif : « Il prend claque sur claque. Mais c'est lui qui a ouvert la boîte à gifles ! Les salariés ont bien compris que cela ne sert à rien d'avoir un ministre qui se transforme en syndicaliste. Ils ont besoin de quelqu'un qui apporte des solutions et dise la vérité. [...] Il s'est exprimé avec tellement d'arrogance, donnant des leçons à la terre entière, dans l'opposition, puis ensuite quand il est arrivé au pouvoir en disant qu'il allait pouvoir sauver des entreprises et aujourd'hui, l'élastique lui revient dans la figure. Il n'y a rien de pire que de laisser les gens dans l'illusion. Parce que la désillusion est génératrice de conflit et peut-être demain de violence ». En ce qui le concerne, **M. Fillon** assure « avoir un langage modéré, de ne pas faire dans la caricature et de ne pas promettre aux Français que tout sera facile demain. Parce qu'on ne peut pas gouverner quand on a menti ».

<http://www.lejdd.fr/Politique/Actualite/Pour-Fillon-Montebourg-prend-claque-sur-claque-563386>

(Source : www.lejdd.fr du 02/10/2012, A.F.- Le Jdd)

[Retour au sommaire](#)

● Montebourg : « Si nous échouons... »

Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif, a accordé un entretien au Journal du Dimanche. Il fait le point sur différents dossiers et explique sa démarche : « Ce fut une semaine importante [du 24 au 30 septembre, nldr]. Celle où le gouvernement a posé des actes et ses exigences. Elle marque la fin du laisser-faire. Dossier après dossier, le politique redevient l'égal de l'économique. [...] Dans les trois dossiers qui ont ponctué cette semaine, Sanofi, ArcelorMittal, Petroplus, notre politique a été constante : négocier âprement avec les multinationales pour qu'elles fassent des concessions et les amener à tempérer leurs excès financiers pour mieux prendre en compte les intérêts industriels de la France et des salariés ».

- **Sanofi** : « Chez Sanofi, le PDG est venu nous voir en juillet pour nous annoncer 2 500 réductions de postes. L'entretien a été musclé. Rebelote à l'Élysée ce lundi, avec un plan de licenciements qui portait encore sur 1 390 postes. Le lendemain, la direction de Sanofi acceptait de sortir le site de Toulouse, et nous avons préservé 500 emplois de plus ».

- **ArcelorMittal** : « *Vis-à-vis d'ArcelorMittal, nous entamons la négociation avec deux exigences : s'ils veulent fermer des hauts-fourneaux, qu'un autre industriel puisse en reprendre l'exploitation. Nous saurons demain s'ils sont d'accord sur ce point. Et nous leur avons demandé d'injecter 150 millions d'euros sur la partie du site qu'ils continueront à exploiter* ».

- **Fralib** : « *Pour les Fralib, nous avons obtenu qu'après six cents jours de mobilisation, ils n'essuient pas une défaite humiliante, alors que, lorsque nous sommes arrivés, l'évacuation du site par les forces de l'ordre était programmée six jours plus tard* ».

- **Unilever** : « *Nous avons obtenu la réouverture du dialogue avec Unilever, le rachat du terrain par la communauté urbaine et l'abandon des machines. À partir de là, d'autres projets vont pouvoir être imaginés avec les salariés* ».

- **Petroplus** : « *Le gouvernement souhaite trouver une solution de reprise et donc de continuité, n'en déplaise à Total et à une partie de l'industrie pétrolière. Deux offres sont sur la table pour le moment et le tribunal de commerce décidera mardi* ».

- **Concernant le risque d'une explosion sociale** : « *L'inquiétude et la colère sont justifiées. Nous vivons une période d'affaissement économique dans toute l'Europe. Nous menons une lutte pour maintenir en vie nos outils industriels et préparer ceux de demain, pas pour gérer les plans sociaux. Pour ce faire, il faut rompre avec un certain conformisme et faire preuve d'audace et de courage* ».

- **Avant d'affirmer** : « *Si nous échouons, c'est le changement qui échouera. C'est pourquoi je crois que nous allons réussir. Pour ma part, je suis en acier trempé comme s'il était de Lorraine. Le chemin est escarpé, mais nous aurons le courage nécessaire pour arriver à bon port* ».

- **L'entretien dans son intégralité** :

<http://www.lejedd.fr/Politique/Actualite/Interview-d-Arnaud-Montebourg-Si-nous-echouons-c-est-le-changement-qui-echouera-562220>

(Source : www.lejedd.fr du 02/10/2012, Bruna Masini & Bruno Jeudy-Le Journal du Dimanche)

TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES/RAPPORTS DIVERS

● **Les avis du CESE : l'emploi des jeunes 2012-2016**

« *Depuis le début de la crise économique, le chômage des jeunes de 15 à 24 ans a augmenté de 50 % dans l'Union européenne. En France, le chômage des moins de 25 ans poursuit sa progression et s'établit au niveau record de 22,7 % au second semestre 2012. Même si la crise a entamé son efficacité, le diplôme demeure le meilleur rempart individuel contre le chômage* ». La suite ci-dessous :

- **L'avis du CESE, la fiche synthétique (2 pages)** :

http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Fiches/2012/FI16_emploi_jeunes.pdf

- **L'avis du CESE dans son intégralité (154 pages)** :

http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2012/2012_16_emploi_jeunes.pdf

(Source : www.lecese.fr, septembre 2012, Jean-Baptiste Prévost)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf de Paris/région parisienne. En ligne tous les mercredis
Directeur de la publication : Vincent Ravoux, directeur général de l'Urssaf de Paris-région parisienne. Rédacteur en chef : Eric Tessier. Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr